Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCUEIL DES REQUÉRANTS D'ASILE KOSOVARS

Le Conseil d'Etat répond à la commune de Chavannes-près-Renens

Le Conseil d'Etat a répondu aux questions que lui avait adressées la Municipalité de Chavannes-près-Renens au sujet de l'accueil des requérants d'asile kosovars. Il confirme l'intention de la FAREAS d'exploiter l'immeuble qu'elle a acquis à Chavannes comme logement pour jeunes requérants d'asile en formation. Cet immeuble pourra être temporairement affecté à l'hébergement de familles kosovares admises à titre provisoire, sans qu'il en résulte de frais supplémentaires pour la commune.

L'immeuble de la FAREAS est situé à la rue Centrale, à proximité d'un futur centre de formation pour jeunes requérants d'asile qui se trouve, lui, sur le territoire de la commmune d'Ecublens. L'immeuble de la rue Centrale doit permettre de loger 35 à 40 élèves du centre de formation. Pour l'instant, il est vide, du fait que le centre de formation n'est pas encore opérationnel. Suite à l'incendie criminel de l'ouvrage de protection civile de Chavannes, cet immeuble pourra être provisoirement utilisé comme solution de substitution pour l'hébergement de familles kosovares.

En réponse aux inquiétudes exprimées par les autorités de Chavannes, le Conseil d'Etat rappelle que la commune n'aura à assumer aucun frais supplémentaire, ni pour la scolarisation des enfants des requérants d'asile, ni pour les mesures de sécurité prises par le Canton et la FAREAS dans ce contexte.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a pris connaissance du fait que l'arrivée de requérants d'asile connaît actuellement une diminution importante. Alors qu'il y avait encore entre trente et cinquante nouvelles arrivées quotidiennes à la mi-juillet, ce nombre est depuis quelques jours inférieur à cinq. On ne peut cependant pas exclure, dans ce domaine, des variations brutales liées à des événements extérieurs. C'est pourquoi la liste des communes pouvant être appelées à accueillir des réfugiés de la violence est maintenue. Selon les indications du Conseil d'Etat, les prochaines communes qui devront être sollicitées, le cas échéant, sont celles de Chavannes, Aubonne, Cugy et

Yverdon.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 août 1999

Claude Ruey, président de la délégation du Conseil d?Etat pour les questions des réfugiés, 021/ 316 40 00 Anne-Catherine Lyon, présidente du Groupe interservices de coordination de l?asile, 021/ 315 45 02

chavannes